

# Coopérative suisse des artistes interprètes

Rapport annuel 2012



Reithel



Schweizerische Interpretengossenschaft

## Avant-propos du président

Chers membres de la SIG,  
Ma première année comme nouveau président de la SIG n'a pas été de tout repos. Après que Karl Knobloch – que je remercie encore ici de tout cœur de s'être tant dévoué pour la SIG pendant toutes ces heures, jours et années – m'ait passé le témoin, je me suis plongé dans le travail pour me familiariser avec cette matière. Ce fut pour moi une période intense d'apprentissage: à savoir poser des questions à mes prédécesseurs et à tous les collaborateurs de la SIG, tenter de comprendre les tenants et les aboutissants des décisions qui ont été prises et qui ont conduit aux activités de la SIG aujourd'hui, réfléchir et planifier à quel niveau et de quelle manière la SIG sera utile aux interprètes à l'avenir comme prestataire de services. Mais aussi traiter les affaires courantes, préparer et faire le suivi des séances, lire les procès-verbaux, remplir des formalités et connaître les procédures au sein de la SIG et avec ses organisations partenaires.

Notre directeur Cla Nett est tombé malade en automne. En accord avec tous les collaborateurs, nous avons trouvé un moyen de répartir son temps de travail et de poursuivre ses tâches dans divers domaines. Ceci n'a été possible que grâce à la disponibilité de l'ensemble des collaborateurs, qui ont en partie temporairement augmenté leur charge de travail et/ou ont repris des tâches dans de nouveaux domaines. Bruno Marty s'est chargé de la direction ad interim de la SIG et Bruno Prandi a repris l'activité d'actuaire ad interim de la fondation. Sara Pepe, Lisa Gyger et David Acklin ont eu aussi rempli des tâches supplémentaires au niveau de l'administration, de la répartition et du conseil.

Je saisis donc l'occasion pour exprimer mon immense gratitude envers l'équipe de la SIG pour le travail accompli. Je remercie les collaborateurs pour la patience qu'ils m'ont témoignée lorsqu'il a fallu mettre le




nouveau président au courant des affaires. Je les remercie pour l'énergie et la flexibilité dont ils ont fait preuve lorsqu'il a fallu donner un coup de main et remplacer temporairement le directeur, mais aussi de leur courage lorsqu'il a fallu tenir bon compte tenu des questions encore ouvertes quant à la future répartition du travail au sein de la SIG. Je souhaite bon rétablissement à Cla Nett et j'espère qu'il nous reviendra vite.

L'équipe a pris la situation à bras-le-corps et effectué les nouvelles activités avec grand allant et engagement. La solution trouvée a prouvé son efficacité depuis plusieurs mois déjà. La répartition a pu aboutir dans les temps. De nouveaux contrats de conseil ont pu être conclus avec Swissperform et les associations. La comptabilité a été réorganisée, elle est devenue plus claire, et de nouvelles questions ont pu être abordées comme celle d'adopter de nouveaux droits.

Fidèles à notre poste, nous ne faillirons pas à notre tâche.

Cordialement,

  
Ronald Dangel



## Mentions légales

Responsable du contenu  
Bruno Marty

### Textes

Ronald Dangel, Bruno Marty, David Johnson,  
Sara Pepe, Bruno Prandi

Traduction  
Alexandra Egli

Conception et mise en page  
Bruno Prandi

### Photos

Rahel Krabichler, [www.fotografinbern.ch](http://www.fotografinbern.ch)

Toute utilisation du contenu requiert l'autorisation de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

©2013 Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

## Contact

Schweizerische Interpretengenosenschaft SIG  
Kasernenstrasse 15  
8004 Zürich  
Tel. +41 43 322 10 60  
E-Mail: [info@interpreten.ch](mailto:info@interpreten.ch)

Coopérative suisse des artistes interprètes SIG  
avenue de la Gare 2  
CH-2000 Neuchâtel  
Tél. +41 32 724 31 25  
E-Mail: [antennenromande@interpreten.ch](mailto:antennenromande@interpreten.ch)

[www.interpreten.ch](http://www.interpreten.ch)

## Activites 2012

### Comité directeur

Le comité de la SIG s'est réuni en quatre séances ordinaires au cours de l'année sous revue. Une part importante de son travail était les préparatifs en vue de la révision totale des statuts de la SIG et de ses règlements, ainsi qu'en vue de la nouvelle déclaration d'adhésion et de cession. Des décisions ont également été prises concernant ses finances (comptes annuels et budgets) et des discussions ont eu lieu au sujet du développement actuel dans le domaine des droits d'auteur et des droits voisins.

Lors de l'assemblée générale de juin 2012, les nouveaux statuts ont été acceptés et sont entrés en vigueur; l'ensemble des organes a été réélu.

Karl Knobloch a démissionné comme président de la SIG après avoir occupé ce poste pendant 21 ans. Son profond engagement envers les interprètes et la défense de leurs intérêts a été grandement salué. Le passage de flambeau à Ronald Dangel, son successeur, a été un processus planifié longtemps à l'avance, afin de garantir une transition la plus douce possible à la direction de la SIG. Le comité directeur et le nouveau président se réjouissent de cette collaboration constructive.

### Direction

Deux nouveaux collaborateurs ont intégré l'équipe en 2012. Les postes ont ainsi été augmentés à 400% (temps complet) et sont maintenant répartis entre sept personnes.

### Nouvelle déclaration d'adhésion et de cession, nouveaux statuts et règlements

La SIG a décidé d'examiner à la loupe ses statuts et ses règlements et de les réviser, en raison des nouvelles utilisations des médias et des modifications légales en découlant. La SIG veut essayer à l'avenir d'élargir encore davantage la gestion collective des droits de ses membres dans le domaine des médias électroniques. Pour y parvenir, il lui faut être mandatée par le plus grand nombre possible d'interprètes au moyen de la nouvelle déclaration d'adhésion et de cession. Celle-ci s'avère tout particulièrement nécessaire dans le cas de plates-formes utilisant un très grand nombre d'enregistrements protégés par la loi, parce qu'elle peut considérablement simplifier les procédures de négociation ou la conduite de procès, si cela s'avère nécessaire. La nouvelle déclaration d'adhésion et de cession a vu le jour en étroite collaboration avec Swissperform, qui a également remis de nouveaux contrats d'adhésion à ses membres. Une adhésion à la SIG et à Swissperform permet aux interprètes de faire valoir leurs droits de manière plus large et approfondie.

Les nouveaux statuts et le règlement administratif ont été approuvés par l'assemblée générale 2012. Le comité a fait entrer en vigueur le règlement de gestion révisé.

### Nouveaux droits

En 2012, la SIG a lancé le projet «Nouveaux droits»: l'objectif est l'obtention de nouvelles sources de recettes pour la SIG, autrement dit de membres dans le domaine des droits exclusifs – donc des droits pour lesquels il n'y a pas d'obligation d'exploitation par une société de gestion. Une phase pilote de deux ans doit pouvoir déterminer si la SIG peut représenter, dans un cadre raisonnable, les droits des membres dans le domaine des nouveaux médias.

Un travail de fond a été fourni en première ligne sous forme d'analyses de la base légale et des utilisations. Celui-ci s'est concentré sur l'utilisation de la musique dans les podcasts et les droits de synchronisation à la télévision. Dans le domaine des plateformes internet, la SIG a évoqué des formes possibles de collaboration et d'échanges d'information avec d'autres sociétés.

### **AGUR12**

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a introduit l'AGUR12 (le groupe de travail pour l'optimisation de la représentation collective des droits d'auteur et des droits voisins), composé de représentants des acteurs culturels, de producteurs, d'utilisateurs et de consommateurs.

L'AGUR12 a été mandaté pour démontrer jusqu'à fin 2013 quelles sont les possibilités d'adaptation du droit d'auteur à l'évolution technique et de vérifier les nouveaux modèles d'exploitation – en tenant compte des interventions parlementaires sur ces sujets – à condition qu'une redevance adéquate puisse être garantie pour l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur.

La SIG est représentée par Ernst Brem dans le groupe de travail AGUR 12. D'autres personnes de la SIG sont impliquées dans la préparation et le suivi des tâches.

### **Règlement des 3% / Extension de la durée de protection des droits voisins**

Conformément à la loi actuelle sur le droit d'auteur à l'art. 60 (LDA), l'indemnité s'élève au maximum à 10% de la recette d'utilisation ou des frais occasionnés par cette utilisation pour les droits d'auteur et au maximum à 3% pour les droits voisins. La SIG et les producteurs estiment que ce plafonnement rigide pose problème. Une analyse sur les tarifs individuels a été réalisée en 2011. Peu de choses ont été entreprises à ce sujet en 2012, la suite des mesures dépendant de la procédure en cours par le Tribunal administratif relatif à un tarif commun.

Soulignons l'importance de l'extension de la durée de protection pour les phonogrammes à 70 ans (au lieu de 50 jusqu'ici), décidée par l'UE en 2011 qui a édicté des directives correspondantes. Le règlement des 3% et l'extension de la durée de protection ont été tous deux amenés dans la discussion dans le cadre du groupe de travail AGUR12.

### **Enregistrements de concerts par la radio**

L'autorisation d'utilisation d'enregistrements de concerts d'orchestres reste un domaine d'activité important pour la SIG. Outre des contrats individuels avec l'opéra de Zurich ou la Tonhalle Zurich, il existe des accords-cadres de diffusion avec l'OSI, l'OSR et l'OCL, ainsi que le contrat ASOP (Association Suisse des Orchestres Professionnels) concernant les orchestres professionnels en Suisse alémanique.

Au Tessin, un nouvel accord-cadre relatif aux droits de diffusion de l'Orchestra della Svizzera italiana (OSI) a pu être négocié. Les négociations ont eu lieu entre la SIG, la Fondazione Orchestra della Svizzera italiana (FOSI) et le Syndicat des Services publics pour la défense des services publics (SSP). En substance, les diffusions de concerts (radio et internet) par la RTSI, les productions de CD par la FOSI, l'exploitation des archives et l'utilisation des enregistrements à des fins promotionnelles ont été nouvellement réglées.

Les négociations avec l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) concernant un nouveau contrat de diffusion durent depuis des années et n'ont abouti à aucun résultat. La SIG a diminué ses efforts dans ce domaine en 2012.



Le contrat ASOP date de 1983 et doit maintenant être remis à jour. De premières négociations entre la radio et la télévision suisse (RTS), Orchester.ch, l'USDAM et la SIG ont commencé en 2012 à cette fin. Cet accord règlemente la captation des concerts des orchestres (exceptés l'OSR, l'OCL et l'OSI) organisés sur Orchester.ch avec leurs propres orchestres professionnels, ainsi que l'utilisation de ces captations par la SRF (radio et internet).

### **Site web SIG**

Le nouveau site web a été salué de toutes parts et a obtenu de nombreux feedbacks positifs. De nouveaux outils comme la saisie de dossiers de la Fondation et le calendrier de réservation de la salle de réunion fonctionnent comme prévu et n'ont posé que rarement souci, les problèmes apparus étant liés aux incompatibilités de navigateur/système d'exploitation des utilisateurs. Dans quelques cas isolés, le secrétariat a guidé des utilisateurs n'ayant pas l'habitude d'utiliser le web et les a rendu attentifs à certains points. Le renforcement du conseil est prévu pour 2013.

### **Mxlab AG**

La société anonyme fondée en 2009 par Telvetia S.A. (une filiale de la SRG SSR), la SUISA et la SIG, s'occupe de l'élaboration et du développement de solutions rédactionnelles et techniques. Elle encourage les synergies entre les médias et de nouvelles voies d'accès aux contenus. L'activité principale est la gestion et le développement de la plateforme musicale suisse mx3.ch et ainsi de l'encouragement de la musique suisse.

### **Antenne Romande (AR)**

Dans le cadre du contrat d'activité de conseil entre la SIG et Swissperform, l'AR de la SIG fonctionne désormais aussi comme antenne romande de la société Swissperform et continue de proposer des conseils aux artistes interprètes en lien direct ou indirect avec l'enregistrement de prestations (Recorded Performance) et leurs utilisations.

Une étroite collaboration avec le département des membres de Swissperform a été établie en vue du renseignement efficace des artistes interprètes francophones, sur des questions relatives à l'adhésion, aux décomptes de redevances, aux contrats de réciprocité, au règlement de répartition, etc. L'AR a en outre commencé la rédaction d'une FAQ pour le site internet de la SIG qui apportera une information pratique aux artistes interprètes sur les droits voisins et les prestations concernées.

L'AR a participé au processus de l'introduction des nouveaux contrats d'adhésion et de gestion de Swissperform en organisant notamment un atelier à Lausanne et en renseignant les membres francophones.

Pour la SIG, l'AR a aussi participé au processus de l'introduction des nouveaux statuts et contrats d'adhésion et de cession. Dans le cadre des travaux sur les nouveaux droits, l'AR a évalué les programmes romands concernés. L'AR participe aussi à l'information des demandeurs de soutien auprès de la fondation suisse des artistes interprètes SIS et fait le lien entre la commission de répartition de la SIG et les membres francophones de Swissperform en cas de questions relatives aux déclarations d'émissions et aux décomptes de redevances. L'AR se charge aussi de la traduction de documents relatifs aux activités de la SIG, de la SIS et du mandat de conseil de Swissperform.

Durant l'année sous revue, divers renseignements ont été donnés sur des sujets tels que les droits voisins et leur composition, les distinctions entre la SIG, la SUISA et Swissperform, les procédures d'adhésions aux sociétés, les déclarations de prestations et de diffusions en Suisse et à l'étranger, les décomptes de redevances, des contrats d'enregistrements, de coproduction, de



licence, de management, d'engagement, la synchronisation de musique sur des œuvres audiovisuelles ou des utilisations de prestations sur Internet, etc. Les demandes proviennent majoritairement du domaine phono mais aussi de l'audiovisuel.

L'AR a enfin participé aux forums musicaux organisés par Action Swiss Music à Neuchâtel et à Martigny, au cours d'introduction sur les droits voisins lors des journées de la profession de la Haute Ecole de Musique de Genève, et suit les séances du groupe d'accompagnement de l'AGUR12.

En ce qui concerne l'Orchestre de la Suisse Romande, les négociations relatives à la révision du contrat d'enregistrement et de diffusion ont été suspendues et reprendront dès que l'administration de l'orchestre nomme un nouveau directeur. Les négociations relatives au contrat de l'Orchestre de Chambre de Lausanne se poursuivront en 2013. L'AR a rencontré l'administration de l'Orchestre Symphonique de Bienne ainsi que l'Usdam en mars au sujet d'un non paiement des droits d'un concert diffusé sur Espace 2, ce qui a montré l'importance fondamentale d'une information claire et détaillée relative aux conditions d'utilisations des prestations des artistes musiciens.

#### **Rapport du correspondant au Tessin**

Outre la répartition habituelle aux employés de l'OSI et aux indépendants, d'autres travaux ont été effectués en 2012. D'une part, un service de conseil et de soutien a été fourni pour remplir la nouvelle déclaration de cession de Swissperform et de la SIG. D'autre part, des négociations ont été menées entre la SIG, la FOSI et la RSI au sujet d'un accord de diffusion, ainsi que des négociations portant sur un nouveau contrat de travail global entre l'ASOP et la FOSI.

Cette année encore, divers musiciens ont été conseillés pour des questions juridiques et en cas d'incertitude dans l'utilisation de droits subjectifs dans d'autres pays.

#### **Répartition sur mandat de Swissperform**

Sur mandat de Swissperform, la SIG se charge de certains domaines de la répartition des redevances aux artistes interprètes, proportionnellement à leur utilisation. La commission de répartition de la SIG est responsable de sa mise en œuvre, c'est elle aussi qui prend les décisions y relatives. La répartition est effectuée selon le règlement de répartition de Swissperform. Celui-ci se base sur un système de déclaration, ce qui signifie que les interprètes, ayant participé aux enregistrements, déclarent annuellement leurs participations à la SIG.

- Répartition phono (radio): prestations live et phonogrammes non disponibles dans le commerce
- Répartition audiovisuelle (TV): autres prestations audiovisuelles ainsi que musique de film et synchronisation

Outre la répartition ordinaire pour l'année d'utilisation 2011, les répartitions supplémentaires ont été faites pour les années d'utilisation 2006 et 2007. Les décomptes ont été envoyés aux ayants droit en décembre et les paiements correspondants ont été effectués.

La banque de données pour la répartition a été agrémentée d'un module supplémentaire: musique de film et synchronisation peuvent maintenant être évaluées en grande partie automatiquement via un système de «matching». L'introduction de ce module simplifie le travail administratif et facilite la tâche des interprètes qui ne sont plus obligés d'annoncer chaque diffusion individuellement.

### Conseils sur mandat de Swissperform

Etant donné qu'il existe différents groupes d'intérêts au sein de Swissperform, il est difficile pour Swissperform de pouvoir proposer un service de conseil indépendant pour les artistes interprètes. C'est la raison pour laquelle le conseil dans le domaine des interprètes est délocalisé et confié par mandat à la SIG. Ce service est mis à disposition gratuitement des membres et des non membres.

La SIG compte, avec plus de 3'000 membres, une part importante des artistes interprètes professionnels en Suisse. Elle dispose d'un secrétariat central à Zurich, mais aussi d'autres structures qui lui sont propres avec des collaborateurs en Romandie et au Tessin. Les artistes peuvent ainsi être encadrés dans leur région et dans leur langue maternelle.

Suite à l'introduction du nouveau modèle de conseil en 2011, il a fallu procéder à de nouveaux ajustements en 2012. Ceux-ci concernent avant tout la délimitation entre conseil SIG / tâche essentielle de SIG, contrats de diffusion, rapports, communication, projets internes et externes, ainsi que l'extension des activités de l'antenne romande pour la SIG à Swissperform. Ces points ont été réglés et adaptés dans un contrat avec Swissperform.

En 2012, de nombreux artistes ont à nouveau été conseillés par téléphone, par email et lors d'entretiens personnels.

### Immeubles

Les deux immeubles de la Kasernenstrasse 15 et 23 sont entièrement loués. Soulignons les conséquences positives des effets de synergie entre la SIG, Swissperform et les associations locatrices, perceptibles grâce à leur proximité. Durant l'année sous revue, aucune dépense ou incident particulier n'est survenu.

### Fondation des artistes interprètes SIS

En 2012, la SIG s'est à nouveau chargée de l'administration de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS qui a mis son infrastructure et son personnel à disposition de la fondation. Un montant de CHF 99'981.- est versé à la SIG pour couvrir ces coûts (gestion, conseils généraux aux personnes demandant un soutien financier et comptabilité). Les dossiers sont saisis depuis début 2012 via le nouveau site web de la SIG/SIS et sont entièrement gérables électroniquement à l'exception du formulaire de demande qui doit être signé par le demandeur. La banque de données a été optimisée à cet effet. Le système est stable, il facilite les vues d'ensemble, le traitement et l'archivage des dossiers. Il n'a fallu faire appel au support technique que dans des cas exceptionnels.

## Réseau

### Swissperform

Swissperform est la société de gestion placée sous la surveillance de l'Etat qui exerce les droits voisins en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elle gère les droits dits secondaires. Swissperform reste le partenaire principal de la SIG. D'une part, la SIG exerce certaines tâches (conseil et répartition) sur mandat de Swissperform. D'autre part, la SIG est représentée dans divers organes directeurs de Swissperform (comité directeur et groupes d'experts), afin de s'engager en faveur des artistes interprètes.



### Suisseculture

Suisseculture est l'organisation faîtière des professionnels de la culture en Suisse et s'engage principalement pour la défense des intérêts des créateurs artistiques en politique. David Johnson fait partie du comité directeur en tant que représentant des interprètes et Bruno Marty fait partie des groupes de travail médias et LDA.

### Alliance contre le piratage sur internet

Cette alliance variée se compose d'organisations de référence dans la branche des médias et de la culture en Suisse. Celle-ci appelle le Conseil fédéral et le Parlement à prendre des mesures contre la mise à disposition de contenus médias illégaux sur internet. Les efforts de l'alliance ont mené entre autres à la mise en place du groupe de travail AGUR12; les possibilités d'une optimisation du droit d'auteur ont été analysées et débattues.

### Charte de la musique suisse

La Charte représente un cadre réglementant l'utilisation et la présence de la musique suisse dans les programmes de radio de la SRG SSR. Un échange a lieu entre les représentants des musiciens (entre autres la SIG) et de la radio au sein de l'organe de dialogue. Des pourcentages minimums de musique suisse sont fixés pour les divers programmes. Des responsables de la télévision ont participé pour la première fois à cette réunion. Le souhait a été émis d'élargir la charte au domaine de la télévision.

### Conseil de la musique suisse (CSM)

Le CSM est organisé comme organisation faîtière et rassemble une multitude d'organisations actives dans le domaine de la musique. Le CSM s'engage en faveur de l'amélioration des conditions cadres culturelles et politiques de l'éducation pour la création, la transmission, la diffusion et la conservation de musique. La SIG est membre du CSM.

### Fonoteca Nazionale Svizzera

La Phonothèque Nationale Suisse est organisée sous forme de fondation et représente les archives sonores de la Suisse. Elle recueille, documente et rend disponibles au public tous les supports sonores qui, par leur contenu, ont un lien avec l'histoire et la culture de notre pays. La SIG est représentée dans le conseil de fondation.

### Fondation Charles Apothéloz (CAST)

La SIG est membre de la caisse de pensions CAST. Celle-ci propose des solutions de prévoyance professionnelles aux acteurs culturels. La CAST est organisée en fondation, la SIG est représentée dans son conseil de fondation.

### International

La SIG s'engage depuis plusieurs années en faveur de la International Federation of Musicians (FIM) et la International Federation of Actors (FIA). Elle participe aux congrès internationaux de la FIM et de la FIA. La SIG soutient par ailleurs financièrement l'Union Suisse des Artistes USDAM avec un montant annuel servant à l'indemnisation des frais liés à la vice-présidence de la FIM. La SIG est aussi présente au MIDEM.

## Finances

La SIG clôture l'exercice 2012 avec un déficit de CHF 139'694.49. Un déficit de CHF 152'700 avait été mis au budget. Comme ce fut le cas au précédent exercice, la raison essentielle expliquant ce déficit est l'amortissement de CHF 168'250 de la rénovation de l'immeuble sis Kasernenstrasse 23. L'amortissement des coûts de rénovation est planifié sur 5 ans (2011 – 2015).

## Bilan

<b>Actifs</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	4'152'030.80	4'343'703.65
Titres et placements financiers	280'648.32	280'648.32
Créances résultant des livraisons et prestations	48'807.63	42'836.00
Autres créances	208'420.68	131'489.07
Comptes de régularisation actifs	179'214.06	221'600.03
<b>Total actifs circulants</b>	<b>4'869'121.49</b>	<b>5'020'277.07</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Biens immobiliers	11'051'400.00	11'219'600.00
Transformation K23	504'750.00	673'000.00
Mobilier	6'320.00	7'900.00
Informatique	8'941.00	11'101.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>11'571'411.00</b>	<b>11'911'601.00</b>
<b>Total actifs</b>	<b>16'440'532.49</b>	<b>16'931'878.07</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux étrangers</b>		
Engagements bancaires	8'173.80	0.00
Engagements résultant de livraisons et de prestations	834'841.73	751'458.73
Autres engagements	194'741.92	84'886.00
Comptes de régularisation passifs	159'450.98	57'838.45
Engagements à long terme	8'000'000.00	8'476'500.00
Provisions	4'733'352.90	4'911'529.24
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>13'930'561.33</b>	<b>14'282'212.42</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds de réserve légal	131'375.97	131'375.97
Compte de réserves (report de bénéfice)	2'518'289.68	2'664'524.03
Résultat de l'exercice	-139'694.49	-146'234.35
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2'509'971.16</b>	<b>2'649'665.65</b>
<b>Total passifs</b>	<b>16'440'532.49</b>	<b>16'931'878.07</b>

## Comptes de resultats

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Recettes brutes</b>		
Produit	3'322'909.53	3'304'396.10
Charge directe	-2'722'831.29	-2'681'905.92
<b>Total recettes brute</b>	<b>600'078.24</b>	<b>622'490.18</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-604'883.80	-544'234.40
Charges de locaux	-11'749.10	-7'761.07
Entretien et réparations	-9'660.97	-6'627.80
Amortissements	-341'868.00	-344'844.74
Charges administratives	-67'905.33	-84'719.55
Charges liées à la consultation et la publicité	-184'427.14	-197'618.19
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1'220'494.34</b>	<b>-1'185'805.75</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-620'416.10</b>	<b>-563'315.57</b>
<b>Produit financier / (charges)</b>		
Produit financier	32'821.06	34'669.02
Charges financières	-177'717.19	-169'071.25
<b>Total produit financier / (charges)</b>	<b>-144'896.13</b>	<b>-134'402.23</b>
<b>Autres produits / (charges)</b>		
Frais d'entretien des biens immobiliers	-40'401.38	-96'469.31
Produits immobiliers	666'019.12	647'753.50
Produit exceptionnel	0.00	199.26
<b>Total autres produits / (charges)</b>	<b>625'617.74</b>	<b>551'483.45</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>-139'694.49</b>	<b>-146'234.35</b>

### Evaluation des risques

De manière périodique, le comité directeur procède à une évaluation suffisante des risques, de même qu'il prend les dispositions jugées nécessaires, afin de garantir une prise de risque minimale s'il s'avérait qu'une erreur importante pouvait apparaître dans les comptes.

### Révision

La vérification des comptes est effectuée par l'organe de révision désigné PricewaterhouseCoopers. Aucune non-conformité n'est à signaler. Le rapport écrit de l'organe de révision se trouve au secrétariat de la SIG.

Garderobe 4

Damen



## Membres

La SIG a élaboré en 2012, en étroite accord avec Swissperform, la nouvelle déclaration d'adhésion et de cession, afin de pouvoir couvrir les nouvelles tendances d'utilisation des médias et de leur exploitation pour leurs membres.

En tout, plus de 3'300 courriers ont été envoyés et près de 2'200 réponses ont été retournées à la fin de l'année. Ceci représente un taux de réponses de plus de 65%. Les anciennes déclarations de cession restent valables pour tous les membres n'ayant pas encore renvoyé la nouvelle déclaration d'adhésion et de cession, ou que nous n'avons pas pu joindre. La SIG comptait 3'778 membres (contre 3'652 l'année précédente) à la fin de l'exercice sous revue. En tant que sociétaires, ils cèdent leurs droits exclusifs dans le domaine des droits voisins à la coopérative SIG qui les gère.

Suite à ces nouveautés, la SIG a entièrement réorganisé sa banque de données de membres.

## Organe

### Comité directeur

Karl Knobloch  
(président jusqu'au 13.06.12)  
Ronald Dangel  
(président dès le 13.06.12)  
René Baiker (vice-président)  
Beat Santschi (vice-président)  
Hannes Steiger (vice-président)  
Barbara Aeschbacher  
Ernst Brem  
Judith Bucher  
Felix Gass  
Stefanie Gubser  
Jonathan Haskell  
Andreas Laake  
Matteo Ravarelli  
Mirjam Sahli  
Daniel Schmid  
Daniel Spörri

### Commission de répartition

David Acklin  
(président jusqu'au 13.06.12)  
Laura Quadri  
(président dès le 13.06.12)  
Bruno Prandi (jusqu'au 13.06.12)  
Reto Burrell (dès le 13.06.2012)  
Camilla Flessner  
Nic Aklin

### Conseil de direction

Karl Knobloch (jusqu'au 13.06.12)  
Ronald Dangel (dès 13.06.12)  
René Baiker  
Ernst Brem (jusqu'au 13.06.12)  
Beat Santschi  
Hannes Steiger

### Direction Zurich

Cla F. Nett, directeur  
Bruno Marty, directeur adjoint  
Sara Pepe, administration  
Bruno Prandi, communication, IT  
Lisa Gyger, répartition  
David Acklin, projet «nouveaux droits»

### Antenne romande

David Johnson, conseil

### Correspondant Tessin

Andreas Laake

